

Initiatives parlementaires

commençons par appliquer ce principe à la région que le député de York-Nord nous propose. Il ne s'agit pas de réserver tout le territoire. Nous ne suggérons pas de clôturer les 1 500 kilomètres carrés et d'y interdire tout développement, tout peuplement, tout et tout. Tel n'est pas notre propos. Nous proposons plutôt une approche birégionale dictée par le besoin de protéger nos sources d'alimentation en eau, et qui servirait de modèle pour protéger l'ensemble du territoire.

Cette motion est, à mon avis, un bon début, et je félicite mon collègue de l'avoir présentée au Parlement aujourd'hui.

M. René Soetens (Ontario): Monsieur le Président, je suis heureux de participer aujourd'hui au débat sur cette motion du député de York-Nord. Elle ne manque certainement pas d'à-propos en ce qui concerne la situation géographique de notre région si je peux m'exprimer ainsi. Je sais que la moraine d'Oak Ridges traverse la circonscription du député ainsi que la mienne. Pendant huit ans, nous avons été confrontés, au conseil municipal d'Ajax, dont j'ai fait partie avant d'être élu député, au problème de l'étendue d'aval de cette moraine. Non seulement la moraine d'Oak Ridges englobe-t-elle une grande partie des localités situées en amont dans ma circonscription, mais une trentaine de rivières et de ruisseaux y prendraient naissance.

Je peux vous dire que des petits cours d'eau tels que les ruisseaux Dawson, Petticoat, Carruthers et Millers prennent tous naissance dans ma circonscription. La rivière Rouge, qui longe la limite occidentale de ma circonscription, est évidemment affectée. Je sais qu'il y a en outre plusieurs petits cours d'eau dont on peut établir hors de tout doute que la source première se trouve dans la moraine d'Oak Ridges.

Je n'ai pas besoin de vous décrire la superficie totale de la moraine, puisque d'autres députés l'ont déjà fait, ni ses avantages pour l'étendue méridionale de l'Ontario. Je voudrais cependant dire quelques mots au sujet de son importance et des moyens que nous pouvons prendre pour la protéger.

L'importance capitale de la moraine est indéniable, mais l'on n'a pas encore mesuré toute sa valeur réelle. Nous connaissons bien sûr son importance comme nappe phréatique pour l'agglomération torontoise et comme source d'eau potable pour un grand nombre de petites municipalités des environs. Il y a cependant un équilibre fragile qui doit être maintenu dans la moraine d'Oak Ridges.

• (1150)

Je pense ici à la dénivellation marquée du paysage au nord du lac Ontario. Quand vous roulez vers le nord, en provenance du lac Ontario, si l'on emprunte Lakeridge Road—c'est l'exemple le plus frappant, je crois, parce que Lakeridge Road monte depuis le lac jusqu'au sommet de la crête, d'où son nom, évidemment, mais on pourrait aussi prendre Brock Road, Wesley Road ou un autre—vous vous rendez compte que, non seulement vous roulez vers le nord, mais vous montez aussi une pente. Vous êtes en fait en train de gravir l'étendue supérieure de la moraine.

La pluie qui tombe sur cette partie de la moraine doit certainement s'infiltrer dans le sol et former la nappe phréatique qui coule vers le sud, en direction du lac, et vers le nord, en direction des régions de la baie Géorgienne et du lac Simcoe. Si l'on exerce une action dommageable pour la région, cela se répercutera évidemment sur l'approvisionnement en eau potable de nombreuses localités.

Il incombe cependant surtout au gouvernement ontarien de protéger l'eau souterraine. Je sais bien que le député a soulevé cette question au Parlement du Canada, mais notre Constitution prévoit déjà que la province d'Ontario devrait en l'occurrence jouer un rôle prépondérant pour la protection des eaux souterraines de même que pour la protection de la faune et des espaces ouverts offerts par les formes et les particularités naturelles de la région s'étendant au nord du lac Ontario.

Afin de s'acquitter de cette fonction vitale, la province s'est assuré le concours des municipalités de toute la région, des offices de protection de la nature, des groupes de défense de l'intérêt public, des promoteurs et des groupes consultatifs publics. Dans ma circonscription, l'Office de protection de la nature de l'agglomération de Toronto est certes très actif à cet égard, tout comme celui du centre de la région riveraine du lac Ontario dans le secteur est de ma circonscription.

Mais pour gérer cette moraine, il faut vraiment veiller à garder au minimum l'enlèvement de la terre ou la dégradation de la nature et à maintenir des corridors de passage pour la faune. Le gouvernement fédéral est prêt à coopérer avec le gouvernement ontarien dans des domaines pouvant exiger les compétences que nous pouvons fournir, par exemple la recherche scientifique nécessaire pour aider à comprendre les processus physiques, chimiques et biologiques qui influent sur la quantité et la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface dans la région.